

L'indépendantisme dans la démocratie taiwanaise

Françoise Mengin

► **To cite this version:**

Françoise Mengin. L'indépendantisme dans la démocratie taiwanaise. Critique Internationale, Presses de sciences po, 2000, 7 (7), pp.38-46. hal-01011227

HAL Id: hal-01011227

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01011227>

Submitted on 23 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Contre-jour

L'indépendantisme dans la démocratie taiwanaise

par Françoise Mengin

au pouvoir depuis douze ans à Taiwan, Lee Teng-hui ne pouvait solliciter un nouveau mandat. Mais, en portant à la présidence de

la République le candidat du Parti démocrate progressiste (DPP), Chen Shui-bian, le scrutin du 18 mars 2000 a mis fin à un demi-siècle de domination du Guomintang sur l'île. La défaite historique de ce dernier est double : défaite devant le candidat DPP, qui a recueilli 39 % des suffrages dans une élection à un seul tour ; mais aussi défaite du parti face à son opposition intérieure, puisqu'un candidat dissident, Soong Chu-yu, a largement devancé, avec 37 % des voix, le candidat officiel, Lien Chan, vice-président sortant, qui n'a guère dépassé 23 % – le taux de participation ayant atteint 82 %.

La fin du monopole que détenait le Guomintang au niveau des institutions nationales parachève la montée progressive du principal parti d'opposition depuis 1986, puisque d'ores et déjà 57 % des habitants de l'île se trouvent sous administration locale DPP. Néanmoins, l'alternance revêt une signification particulière du fait de la menace irrédentiste chinoise et de la faiblesse diplomatique de Taiwan – moins de trente États reconnaissent la République de Chine, qui n'est membre d'aucune organisation intéretatique majeure, notamment du système onusien, et qui n'est protégée par aucun traité international.

Le scrutin de mars 2000 s'est déroulé dans un contexte très différent de la première élection du Président de la République au suffrage universel direct, quatre ans plus tôt. Alors que la réélection du président sortant, Lee Teng-hui¹, semblait acquise il y a quatre ans, il était difficile cette fois, jusqu'à la veille même du scrutin, de départager les trois principaux candidats. En outre, bien que Pékin ait tenté de dissuader l'électorat taiwanais de voter DPP, les menaces sont restées verbales. En 1996, la République populaire de Chine (RPC) avait tenté d'annuler la tenue même du scrutin en procédant à une intimidation militaire tout à fait concrète², un président élu au suffrage direct symbolisant l'indépendance de fait, sinon de droit, de l'île. Mais cette stratégie s'était révélée doublement contre-productive. D'une part, elle avait conduit les États-Unis à sortir de leur réserve pour dépêcher deux porte-avions dans la zone. D'autre part, loin de remettre en cause les réformes

conduites par Lee Teng-hui, elle avait renforcé la légitimité de ce dernier, qui avait recueilli 54 % des suffrages.

Démocratisation et indépendance

La question de l'indépendance de Taiwan a été, sinon au centre de la campagne électorale, du moins constamment à l'arrière-plan de l'élection du 18 mars dernier. Pour la Chine comme pour la majorité des journalistes occidentaux, l'enjeu premier du scrutin était l'hypothétique proclamation de l'indépendance de Taiwan en cas de succès du candidat DPP. Or, non seulement la campagne de Chen Shui-bian n'est pas allée en ce sens, mais depuis plusieurs années, et dans une stratégie tout électorale, le DPP avait déjà progressivement modéré ses positions indépendantistes. Dans les semaines qui ont précédé le scrutin, Chen avait clairement fait savoir qu'il ne modifierait pas les couleurs nationales, ni même le nom de la République de Chine. De même, l'organisation d'un référendum sur le statut de l'île, inscrite dans la charte du DPP en 1991, n'est plus considérée, depuis mai 1999, comme une priorité pour ce parti. En fait, le DPP met progressivement l'accent sur l'indépendance de fait dont jouit actuellement le pays et qui serait mise en danger par la proclamation d'une République de Taiwan.

Mais, si l'indépendance *de jure* n'était pas à l'ordre du jour du scrutin, c'est l'ensemble du processus de démocratisation pendant la présidence de Lee Teng-hui qui doit en fait s'analyser comme une consécration de l'indépendance de fait de Taiwan. Pendant les quelque quarante années de la période autoritaire, la confiscation du pouvoir par une minorité réfugiée sur l'île avec Chiang Kai-shek en 1949 et le non-renouvellement des assemblées parlementaires élues sur le continent en 1947 et 1948 avaient permis de ne pas consacrer la défaite nationaliste face aux communistes et donc de maintenir le mythe de l'unité de la Chine, dont Taipei se voulait le seul gouvernement légitime. Le processus réformiste engagé à la fin des années quatre-vingt a inscrit toute la démocratisation dans la continuité juridique du régime – la Constitution adoptée à Nankin en 1947 a seulement été amendée – afin de ne pas provoquer la vieille garde nationaliste et surtout le gouvernement chinois, tous deux attachés au principe de l'unité de la Chine. Il n'en a pas moins abouti à une refonte complète des assemblées, désormais régulièrement élues par le seul électorat insulaire, et à une pluralisation de la vie politique avec la levée des lois d'exception commandées par la poursuite de l'affrontement avec les communistes.

En outre, la redéfinition de la souveraineté nationale s'est accompagnée d'une refonte de la politique étrangère. Dès 1989, Taipei s'est rallié au principe de la double reconnaissance des nations divisées – selon les modèles allemand et coréen –, n'exigeant plus des quelques chancelleries disposées à reconnaître la République de Chine qu'elles rompent préalablement leurs relations diplomatiques avec la

RPC³. Dès lors, les relations avec la RPC devaient à leur tour être redéfinies, à défaut de pouvoir être normalisées. À partir de 1987, les échanges avec la Chine ont été partiellement libéralisés – ils avaient été totalement proscrits depuis 1949 –, autorisant un important mouvement de délocalisation de la production taiwanaise sur le continent et, à partir de mars 1991, le gouvernement de Taïpei a subordonné tous pourparlers de réunification à la reconnaissance mutuelle des deux entités politiques. Dès le 1^{er} mai, il prenait l'initiative de cette possible normalisation en mettant fin à la « période de mobilisation nationale pour la suppression de la rébellion communiste » instaurée en 1948. Cet acte autorisait, sur le plan interne, la fin du régime exorbitant commandé par la poursuite de la guerre civile, tandis que, sur le plan externe, il équivalait à une reconnaissance de fait de la RPC.

En l'absence de toute réciprocité, l'approfondissement des rapports officiels a été privilégié. En 1999, plus de 40 000 entreprises avaient investi sur le continent un montant cumulé atteignant près de 210 milliards de dollars américains, tandis que la valeur des exportations taiwanaises vers la Chine représentait 16 % du montant total des exportations de l'île. Néanmoins, la politique continentale de Taïpei n'a guère été modifiée depuis 1991, même si la formule lancée par Lee Teng-hui lors d'une interview à la radio allemande *Deutsche Welle*, le 9 juillet 1999, a créé un effet de surprise indéniable, tant à Taiwan qu'à l'étranger, et provoqué de vives protestations de la part de Pékin comme de Washington : pour la première fois, les relations sino-taiwanaises ont été qualifiées de « relations spéciales d'État à État » (*teshude guo yu guo guanxi*). En fait, le changement est avant tout d'ordre rhétorique car tout entier contenu dans les réformes de 1991 qui avaient fait d'une normalisation des relations Taïpei-Pékin le préalable à tout processus de réunification. Il n'en achève pas moins, symboliquement du moins, la redéfinition des frontières de l'État.

Toutefois, si la démocratisation du régime nationaliste a abouti au recentrage sur la seule île de Taïwan des institutions conçues pour l'ensemble de la Chine, il serait excessif de réduire l'opposition au Guomindang pendant toute la période autoritaire à un mouvement indépendantiste. Certes, en dénonçant la non-représentativité des assemblées élues avant 1949, elle militait non seulement pour la réforme des institutions mais aussi pour la redéfinition de la souveraineté revendiquée. Mais cette opposition – dénommée « hors parti » (*dangwai*) à partir des années soixante-dix – s'est en fait structurée à travers sa participation à la démocratie minimale proposée par le régime : le renouvellement régulier de l'ensemble des mandats électifs au niveau local. Tous les membres de l'opposition, y compris ceux qui ont connu la prison ou l'exil, ont acquis une légitimité politique à travers ce processus. Dès lors, la mouvance *dangwai*, puis le DPP à partir de sa fondation en 1986, ont davantage joué un rôle d'opposition interne au régime, contribuant par là même à sa réforme, que celui d'une opposition externe s'efforçant de le renverser par une stratégie radicale.

D'une manière générale, la question du statut de Taïwan a fait système avec les réformes constitutionnelles et l'évolution des partis politiques. Ce sont le mythe nationaliste de la reconquête du continent puis la menace irrédentiste de Pékin qui ont canalisé les forces séparatistes dans la lutte partisane, les détournant de la tentation de proclamer *ex abrupto* l'indépendance de l'île, mais hâtant, par là même, leur participation à la mise en œuvre effective du principe de la souveraineté populaire à Taïwan. Le fait que le Parti pour l'indépendance de Taïwan (issu d'une scission du DPP en 1996) ne soit pas parvenu à présenter son candidat au scrutin du 18 mars faute d'avoir réuni le nombre requis de signatures témoigne de la marginalisation des forces indépendantistes au sens strict.

À cet égard, la déclaration faite par Lee Teng-hui le 9 juillet 1999 a facilité la formation d'un consensus entre les différents candidats sur la question statutaire. Lien Chan, candidat Guomindang, vice-président en fonction et ancien Premier ministre, a naturellement endossé la politique continentale de Lee Teng-hui, dont le soutien était son principal atout. Mais Chen Shui-bian lui-même a très clairement opté pour la continuité : tout en laissant de côté la question de l'indépendance *de jure* et en multipliant les offres de dialogue avec Pékin, il a rappelé que les négociations avec la RPC devaient être conduites sur un pied d'égalité et que tout changement apporté au *statu quo* serait décidé par le peuple de Taïwan. Soong Chu-yu, pour sa part, a certes cherché à ménager sa base électorale – les continentaux repliés sur l'île en 1949 aux côtés de Chiang Kai-shek – en proposant de remplacer la formule de Lee Teng-hui par celle de « relations quasi internationales sur la base de souverainetés relatives » (*zhunguo ji guanxi*). Mais, parallèlement, il avait élaboré un plan en trois phases qui réservait à la population de l'île le droit de décider, à partir de 2050, de l'avenir de ces relations. Le choix de son colistier – Chang Chao-hsiung a longtemps été membre du DPP – est d'ailleurs révélateur d'une volonté de transcender le clivage induit par la question statutaire, comme du brouillage progressif de celui-ci. Dès lors, le scrutin du 18 mars ne doit pas être compris comme un vote en faveur de l'indépendance mais bien davantage comme une aspiration à un renouvellement du jeu politique interne.

L'alternance politique : un impératif interne

Si le vote du 18 mars n'est pas un vote en faveur de l'indépendance, il n'est pas sans influence sur la place qu'occupe la question du statut de Taïwan dans le débat politique. En portant Chen à la présidence, les électeurs – du moins près de 40 % d'entre eux – ont refusé de faire de la menace chinoise un obstacle dirimant au changement. L'enjeu était de parvenir à normaliser la vie politique, à défaut de pouvoir normaliser le statut du pays, c'est-à-dire de libérer l'offre partisane à la fois de l'irrédentisme chinois et de la surenchère sécuritaire qu'il est susceptible d'engendrer à Taïwan.

À cet égard, bien que le DPP ait modéré ses positions sur la question de l'indépendance, les nouveaux élus (président et vice-présidente) demeurent pour beaucoup des figures emblématiques de l'opposition indépendantiste de l'époque de la loi martiale. Bien que jeune (49 ans), Chen Shui-bian appartient à la génération des « hors parti » même s'il n'a pas, lui, connu la prison ou l'exil. Lorsque, dans les années soixante-dix, l'élite du Guomindang se technocratisait, l'opposition recrutait parmi les universitaires et les professions libérales, le barreau en particulier. À la suite de la violente répression de la première grande manifestation organisée le 10 décembre 1979 à Kaohsiung par le magazine *Formosa*, Chen Shui-bian a été l'avocat de certains des journalistes inculpés, parmi lesquels se trouvait sa colistière d'aujourd'hui, Annette Lu Hsiu-lien, alors condamnée à quinze ans de réclusion. Par la suite, la carrière de Chen Shui-bian a été tout entière consacrée au DPP et à différents mandats électifs, dont celui de maire de Taipei de 1994 à 1998.

Mais, si l'élection de Chen doit s'interpréter comme une aspiration au changement interne, l'électorat semble avoir misé sur le renouvellement du personnel politique plus que sur son programme de réformes. L'un des slogans de sa campagne était d'ailleurs « le changement de ciel » (*bian tian*), c'est-à-dire le changement de dirigeants. Le relatif consensus sur les rapports avec la Chine s'est en effet doublé d'une campagne très peu différenciée sur les questions économiques et sociales, aucun des programmes n'impliquant un modèle différent de société, ni même la mise en œuvre de politiques publiques novatrices. Dès lors, la surenchère entre candidats s'est faite, pour l'essentiel, d'une part et implicitement, sur les rapports avec la Chine – non plus sur le futur statut de Taiwan mais sur la capacité du nouveau président à gérer *statu quo* – et, d'autre part et explicitement, sur la corruption.

Malgré tous les changements intervenus au cours des douze années de la présidence de Lee Teng-hui – la réforme des institutions et le renouvellement des élites au pouvoir –, une étroite symbiose entre le parti et l'État a incontestablement favorisé la corruption. Dès lors, les succès économiques (après un léger ralentissement en 1998 dû à la crise financière asiatique, le taux de croissance est remonté à 5,7 % en 1999 et devrait être de 6,5 % en 2000) et la formation d'un consensus sur la question des relations avec la Chine n'ont pas empêché le Guomindang d'être confronté à une double contestation : à celle du DPP s'est ajoutée une opposition interne au parti, cristallisée dans la candidature dissidente de Soong. Or, sur le thème de la corruption, la crédibilité de celui-ci était fortement entamée par les hautes responsabilités qu'il avait exercées au Guomindang (il en a notamment été secrétaire général entre 1989 et 1993). Inversement, le ralliement à Chen, huit jours avant le scrutin, de Lee Yuan-tseh, l'une des plus hautes figures intellectuelles et morales du pays, prix Nobel de Chimie et président de l'Academia Sinica⁴, a accru la crédibilité du DPP. Pour l'heure, l'électorat paraît donc avoir

refusé que la précarité du statut de Taiwan le prive de la solution de l'alternance, sans toutefois que celle-ci recouvre un projet véritablement identifiable.

Par ailleurs, quels que soient les effets du changement au sommet de l'État sur l'action publique, l'arrivée de Chen à la présidence va engendrer une réorganisation des forces partisans. Tout d'abord, le nouvel élu est contraint de gouverner, jusqu'en 2001 au moins, avec un Yuan législatif (Parlement) où le Guomintang reste majoritaire. Si le scrutin du 18 mars consacre la progression du DPP depuis sa création en 1986, celui du 5 décembre 1998 avait enregistré un recul relatif de cette formation, laissant au Guomintang une majorité de onze sièges (contre trois seulement au cours de la précédente législature). Clef de voûte des institutions réformées, le Président de la République, qui dispose d'un domaine réservé non négligeable, nomme le Premier ministre sans avoir à obtenir l'accord du Parlement. Celui-ci peut voter la défiance (*buxinren*) contre le chef du gouvernement, mais il s'expose alors à être dissous par le Président. Outre les conditions restrictives qui entourent la censure du gouvernement⁵ comme la dissolution du Parlement, il est peu probable que Chen provoque des élections législatives anticipées dans la mesure où il a été élu à la majorité relative seulement.

En fait, les modalités de la cohabitation vont largement dépendre de la réorganisation du Guomintang induite par le scrutin du 18 mars. Si le candidat dissident Soong n'a pas été élu, il n'en a pas moins remporté un succès personnel puisqu'il suit de très près le vainqueur (trois cent mille voix les séparent), le Guomintang enregistrant pour sa part une défaite sans précédent dans l'histoire de ce parti, avec moins d'un quart des suffrages. Par ailleurs, la quasi-monopolisation de la campagne par des attaques personnelles ne peut pas ne pas contribuer, dans les mois qui viennent, à multiplier les transferts d'allégeance. Et le poids que conservera Lee Teng-hui à la tête du Guomintang – dont il devrait rester président jusqu'en 2001 –, voire le magistère qu'il continuera d'exercer sur le pays, influenceront la réorganisation des forces partisans. Chen Shui-bian a souvent été présenté comme le fils spirituel de Lee, bien que celui-ci ait toujours publiquement récusé une telle hypothèse. Les défections de proches de Lee Teng-hui en faveur de Chen dans les jours qui ont précédé le scrutin – comme celle du patron de l'empire Chimei (agro-alimentaire) – tendraient toutefois à la confirmer.

Enfin, bien que l'élection de Chen doive se comprendre comme une aspiration au changement interne et non comme une prise de position face à la Chine, la portée du scrutin du 18 mars sera également fonction de la capacité du nouveau président à gérer les relations sino-taiwanaises. Car, indépendamment des multiples mises en garde de Pékin contre l'élection du candidat DPP, la menace irrédentiste chinoise ne se limite plus désormais à celle d'un affrontement armé.

Une menace chinoise multiforme

Force est de reconnaître la très grande continuité de la politique taiwanaise de Pékin : il n'existe guère d'inflexion notable entre la déclaration en neuf points du maréchal Ye Jianying du 30 septembre 1980, la déclaration d'août 1982 par laquelle Deng Xiaoping réservait à Hong Kong, Macao et Taiwan la formule « un pays, deux systèmes » (*yiguo liangzhi*), le Livre blanc du 31 août 1993, la proposition en huit points faite par Jiang Zemin le 30 janvier 1995 et le Livre blanc du 21 février 2000. Plus simplement, et depuis 1996, la position chinoise est résumée par la rhétorique des « trois non » : non à l'indépendance de Taiwan ; non à deux Chine ou à deux États, Chine et Taiwan ; non à l'adhésion de l'île à des organisations requérant le statut d'État. Autrement dit, les dirigeants chinois n'ont pas renoncé à l'usage de la force pour récupérer Taiwan, et affirment que tout est négociable, sauf le principe d'une seule Chine dont la souveraineté ne peut être partagée.

Face à la montée du candidat DPP, les autorités chinoises ont multiplié les mises en garde verbales contre l'électorat taiwanais : à trois jours du scrutin, le Premier ministre Zhu Rongji s'est déclaré prêt à « verser le sang » pour empêcher l'indépendance et, moins de cinq heures après les élections, le gouvernement chinois a réaffirmé que Taiwan faisait partie intégrante du territoire chinois et qu'il ne tolérerait aucune forme d'indépendance. Mais en même temps, les dirigeants chinois ne perdaient pas de vue que leur démonstration de force de 1996 avait été contre-productive, et privilégiaient une autre voie.

Depuis quelque temps déjà, Pékin met autant, sinon plus, en avant le problème de l'ajournement permanent, par les autorités taiwanaises, de l'ouverture de négociations de réunification, que celui de la proclamation éventuelle de l'indépendance. En outre, depuis le printemps 1998, la partie chinoise a fait de l'instauration d'un dialogue politique (*zhengzhi duibhua*) le préalable à la reprise des négociations paragonnementales sur les échanges sino-taiwanais, ouvertes en 1992 et suspendues *sine die* en juillet 1995 par Pékin, au lendemain de la visite privée de Lee Teng-hui aux États-Unis. Parallèlement à la défense du *statu quo*, Taïpei pour sa part s'était en effet efforcé de gérer les contentieux quasi quotidiens nés de la multiplication des échanges – tels le rapatriement des immigrés clandestins, les différends en matière de pêche ou les détournements d'avions – en laissant en suspens les questions relatives à la souveraineté territoriale.

L'insistance mise par les autorités chinoises sur l'ouverture rapide de pourparlers de réunification peut s'avérer d'autant plus difficile à esquiver pour le gouvernement taiwanais que celui-ci risque d'être soumis, dans les mois à venir, à une pression multiforme de la part du patronat de l'île comme de l'administration américaine. Pour les premiers, la question cruciale est celle de l'autorisation de relations maritimes et aériennes directes⁶ entre les deux rives du détroit de Formose

en raison des gains considérables qui pourraient en résulter. Le fait que, pendant la campagne, Chen Shui-bian se soit déclaré favorable à l'ouverture de négociations en ce sens n'est peut être pas étranger aux ralliements de dernière minute de certains industriels, tel le patron du groupe Chang Rong, à la fois premier transporteur mondial par conteneurs (Evergreen) et propriétaire de la compagnie Eva Air, qui a conclu, dès le milieu des années quatre-vingt-dix, de nombreux accords avec ses homologues du continent en vue d'assurer les liaisons aériennes entre les deux rives.

Par ailleurs, si une partie du Congrès américain est favorable à des ventes accrues de matériel militaire sophistiqué à Taiwan, l'ensemble de la politique taiwanaise de Washington a connu une inflexion sensible au cours des quatre dernières années, ce qui devrait accroître la marge de manœuvre de Pékin pour ouvrir des pourparlers de réunification. Bien qu'ayant rompu tout lien diplomatique avec la République de Chine en 1978, les États-Unis sont les seuls parmi les parties au règlement de la question de Taiwan – les signataires des déclarations du Caire (1943) et de Potsdam (1945) – à ne pas s'être explicitement engagés à reconnaître la souveraineté de la RPC sur l'île. Dans le communiqué du 1^{er} janvier 1979 normalisant les relations sino-américaines, les États-Unis ont nuancé leur reconnaissance du gouvernement de la RPC comme seul gouvernement légal de la Chine par le fait qu'ils ont simplement « pris note » (*acknowledged*) de la position chinoise selon laquelle il n'existe qu'une Chine dont Taiwan fait partie. Or cette disposition a incontestablement été remise en cause lorsque Bill Clinton, le 30 juin 1998 à Shanghai, a repris à son compte – verbalement, il est vrai – la politique chinoise des « trois non ». En outre, dans le communiqué sino-américain du 17 août 1982 définissant les conditions de ventes d'armes à Taiwan par les États-Unis, le gouvernement américain avait notamment déclaré qu'il ne ferait pas pression sur la République de Chine pour qu'elle ouvre des négociations avec les communistes chinois. Or de nombreuses voix en provenance tant de l'administration (Stanley Roth, Joseph Nye, Charles Freeman Jr) que des milieux universitaires (Harry Harding, Kenneth Libberthal, Lynn White III) prônent aujourd'hui la conclusion d'un accord provisoire entre Pékin et Taipei. La plupart de ces propositions visent à geler le *statu quo* : pendant une durée de cinquante ans, la Chine renoncerait à l'usage de la force contre Taiwan qui, de son côté, renoncerait à l'indépendance. Mais, compte tenu de la faiblesse diplomatique de Taipei, la conclusion d'une telle trêve peut difficilement ne pas aboutir à consacrer, dès qu'un contentieux surgira, la souveraineté de la RPC sur Taiwan, étant donné que la question cruciale de la nature du lien entre les deux parties – entre États ou entre un gouvernement central et un gouvernement local – n'aura pas été réglée.

À cet égard, la déclaration faite à la radio allemande par Lee Teng-hui avait pour objet, indépendamment de ses objectifs internes, de redonner à Taipei une petite

marge de manœuvre vis-à-vis de Pékin comme de Washington, dans la perspective d'une reprise du dialogue officieux entre les deux rives. Certes, les dirigeants chinois ont aussitôt ajourné *sine die* la visite que leur émissaire officieux devait effectuer quelques semaines plus tard à Taïwan. Mais la formule des « relations spéciales d'État à État » fixe en quelque sorte les limites de ce que Taïpei considère comme négociable.

Plus généralement, tout discours des chancelleries occidentales, aussi généreux soit-il en apparence, axé exclusivement sur la défense des droits et libertés garantis à Taïwan peut s'avérer fortement contre-productif, pour la démocratie taiwanaise du moins, dans la mesure où c'est engager le débat dans les termes mêmes du compromis proposé par les autorités chinoises. En effet, et comme l'a rappelé le 28 janvier dernier le vice-Premier ministre chinois Qian Qichen, la formule « un pays, deux systèmes » est conçue pour tenir compte de la spécificité de chaque entité, notamment celle de Taïwan qui devrait bénéficier d'un régime « plus libéral » (*geng kuan de*) que ceux de Hong Kong et Macao. Or défendre la démocratie sans poser la question de la souveraineté, c'est, hypocritement ou naïvement, faire l'impasse sur le fait que, à Taïwan comme ailleurs, la prétention à la souveraineté fait système avec les réformes institutionnelles et l'évolution des forces partisans. Prolonger le *statu quo* ou imposer la partition de la Chine : telle est l'alternative à laquelle est confronté aujourd'hui Chen Shui-bian s'il veut, en l'absence de tout changement majeur en Chine populaire, garantir l'indépendance de Taïwan, qu'elle soit de fait ou de droit, et donc l'exercice de la souveraineté populaire.

1. C'est en tant que vice-président que Lee Teng-hui a accédé à la magistrature suprême à la mort de Chiang Ching-kuo (le fils de Chiang Kai-shek) en 1988, pour terminer son mandat. En 1990, il a été élu par un collège électoral pour six ans, puis derechef en 1996, mais au suffrage universel direct et pour un mandat désormais fixé à quatre ans.

2. Outre la multiplication des attaques verbales, la RPC avait organisé à trois reprises – en juillet et août 1995, puis en mars 1996 – d'importantes manœuvres militaires dans le détroit de Formose, procédant même, à quelques jours du scrutin, à des tirs de missiles à proximité des deux grands ports de l'île, Keelung au Nord et Kaohsiung au Sud.

3. Pékin s'est systématiquement opposé à cette pratique en prenant, chaque fois, l'initiative de rompre avec le nouveau partenaire diplomatique de Taïpei.

4. La plus haute institution scientifique du pays.

5. L'échec d'une telle motion prive le Yuan législatif de la possibilité de déposer une nouvelle motion de censure contre le même chef de gouvernement pendant un an.

6. Bien qu'ayant progressivement libéralisé les échanges avec la Chine à partir de 1987, le gouvernement taiwanais, contrairement au gouvernement chinois, continue de proscrire les relations directes entre les deux rives du détroit. Taïpei refuse par là de banaliser une frontière qui n'est pas garantie.